

Présentation :

Yves ROCHETTE	Vice-Président de la CAPE
Jérémie TOURTIER	Chef de Projet, CODRA

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT de la CA des Portes de l'Eure

Jérémie TOURTIER expose synthétiquement les objectifs du PADD pour la CAPE.

L'exposé a suscité des remarques et des échanges sur les thèmes suivants :

### URBANISATION

- Le projet a tendance à vouloir recentrer le développement du territoire sur les « pôles urbains » (Vernon/St Marcel, Pacy et Gasny). Cette hiérarchisation pose la question de la redistribution des recettes fiscales sur les petites communes.

*A contrario, moins d'habitants et de services en milieu rural requiert moins de dépenses en fonctionnement et investissement pour ces communes. Il s'agira d'organiser le développement du territoire pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques, mais aussi économiques et sociaux.*

- Sur les aspects de consommation d'espace, le PADD doit tenir compte des problématiques d'assainissement individuel, qui contraignent la taille des parcelles. Certains habitants s'inquiètent de la tendance du PADD à faire disparaître les grandes parcelles, de plus de 1 200 m<sup>2</sup>, et des tailles minimales de parcelles.

*Cependant, d'une part, les services de l'Etat n'autorisent plus ce type d'aménagement du territoire, et d'autre part, le PADD préconise une diversité des produits-logements afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population de la CAPE.*

- Il est possible et donc courant que des propriétés soient vendues en divisant le terrain pour des intérêts financiers, ce qui peut dénaturer la forme urbaine des petites communes rurales qui fondent leur identité locale. *C'est à l'échelle PLU que l'on peut résoudre ce problème.*

### TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- Le PADD ne prévoit que le développement du transport à la demande dans les communes rurales. *En effet, il ne peut pas s'y développer de transport en commun pour des raisons de fréquentation, mais ces circuits évolueront en fonction du développement de l'habitat sur le territoire.*
- Le doublement de la RN 13 va engendrer des problèmes de sécurité, de coupure du territoire et de déplacements des agriculteurs. *Le PADD devra, dans la mesure du possible, répondre à ces contraintes. L'Etat, maître d'ouvrage dans la réalisation de ces travaux, devra également traiter ces aspects.*
- Les problèmes de sécurité sont également valables pour les liaisons douces du territoire dans les bourgs traversés par des flux automobiles importants ou sur les axes majeurs. Il est nécessaire de séparer ces flux ou d'apaiser les flux automobiles en faveur de l'usage de la marche ou du vélo.
- L'accessibilité des bords de Seine à la population est un point d'intérêt important pour le territoire, mais reste aujourd'hui difficile. D'autres territoires s'attachent à traiter cette problématique, à l'image du maire de Meaux, qui facilite l'accessibilité et valorise les bords de Seine pour les modes doux.

### ENERGIE

- *Une étude de faisabilité concernant un projet de chaufferie-bois, pour alimenter le quartier des Boutardes à Vernon, a été remise en avril 2009. Cependant, cette étude n'a pas été retenue par les bailleurs du quartier, préférant conserver le système actuel de cogénération.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- L'artisanat local serait à valoriser, notamment pour ce qui concerne les artisans d'art, par des expositions et de l'évènementiel. Ceci permettrait d'exploiter et de développer les ressources et savoir-faire des habitants de la CAPE.
- Le commerce de proximité dans les zones rurales semble aujourd'hui être devenu difficilement viable. Dans les villes, également, ces commerces ferment au profit de banques ou d'agences immobilières. *Une des solutions évoquées serait la mise en œuvre, par les communes, de leur droit de préemption sur les fonds de commerce.*
- Le département de l'Eure est déjà l'un des plus dotés en surfaces commerciales de grande distribution. La résolution de la question de la fuite des consommateurs vers d'autres territoires ne doit pas nuire à la qualité paysagère et urbaine de la CAPE. Le développement de ces surfaces doit se faire de façon maîtrisée. A l'occasion de cette remarque il a été exprimé la contradiction entre l'objectif du SCOT de limiter le développement des espaces dédiés aux grandes surfaces commerciales et le projet de la zone des Saules à St-Just.

Les arguments évoqués concernent surtout l'urbanisation nouvelle que représente cette zone et en particulier l'étalement déjà actuel des zones commerciales du pôle urbain de Vernon/St-Marcel, les questions paysagères que ce phénomène entraîne, le développement d'un nouveau générateur de déplacements motorisés de grande ampleur (la zone de chalandise dépassant les limites du territoire de la CAPE) mais aussi la pression exercée sur les commerces de proximité du territoire.

## SERVICES A LA POPULATION

- *On observe un revirement de la politique de la CAF sur la petite enfance : leurs aides diminuent. Il est important que la CAPE soit en mesure d'accroître les services dans ce domaine. Les réponses porteront peut-être plutôt sur des services à domicile que sur la création d'infrastructures, très coûteuses.*
- Il est constaté un réel manque de structures sur le territoire pour les handicapés profonds âgés de plus de 20 ans et qui ne sont pas en Centre d'Aide au Travail (CAT). Ces personnes doivent en effet se rendre en Belgique pour des coûts de traitement très élevés. Il existe un potentiel de création de filière et d'emplois sur le territoire, au vu de la demande et du manque généralisé de ce type de structure en France.

## ENVIRONNEMENT

- Lors des opérations d'aménagement urbain et afin d'éviter un ruissellement trop important des eaux pluviales, il s'agirait d'aménager des noues et de les entretenir convenablement afin d'éviter les désagréments visuels ou olfactifs pour la population (dont le jugement oscille entre souci d'écologie et attachement aux espaces soignés et maîtrisés, de type gazon). Une sensibilisation en parallèle pourra également être utile pour convaincre des bénéfices de ce type d'aménagement.

Il est rappelé que la Cape organise des randoScot les 7 et 14 novembre à Pacy sur Eure puis Saint Marcel et que l'ensemble de la population est invitée à venir y participer. Par la suite, l'exposition publique, le site internet et le registre resteront à disposition de chacun pour s'exprimer sur le sujet.